

## REGLEMENT INTERIEUR FITNESS 2026-27

### LIEU DES COURS

Le lundi, mardi et mercredi dans la salle d'activité de l'Ecole de l'Orme à Neuilly sous Clermont –Auvillers de 18h30 à 21h

Le jeudi, les cours sont dispensés dans la polyvalente (sous la Mairie) de Neuilly sous Clermont de 18h 30 à 21h.

Le mardi matin, Ecole de musique AMEM, à Montataire de 9h30 à 11h30.

👉 Important : il est strictement interdit de stationner votre dinosaure devant l'école, même si c'est un diplodocus bien dressé.

### PRESENTATION, COMPORTEMENT, DISCIPLINE

Les personnes non adhérentes à l'association ne peuvent assister aux cours.

Les enfants des adhérents non plus (même si vous promettez qu'ils restent sages comme des images, on a déjà testé 😊)

Une tenue de sport en adéquation avec la discipline pratiquée est exigée ainsi qu'une paire de basket propre. (Les talons aiguilles sont réservés pour la soirée de fin d'année).

Pendant les cours de BODY DANCE, BODY FITNESS, CARDIO FIGHT, CIRCUIT TRAINING, PILATES, un TAPIS DE SOL personnel est demandé.

Cadans-fit et l'Educateur ne pourront être tenue responsables en cas de vol et d'oubli de vêtements ou d'objets dans les locaux.

*Tout comportement irrespectueux, agressif, discriminatoire ou portant atteinte à un adhérent, à un éducateur, à un membre du bureau ou au bon fonctionnement de l'association pourra donner lieu à un avertissement écrit. En cas de faits graves ou répétés, une procédure d'exclusion pourra être engagée conformément aux statuts. L'adhérent sera informé des faits reprochés et pourra présenter ses observations avant la décision du bureau.*

### CERTIFICAT MEDICAL OU ATTESTATION DE SANTE

Conformément à la réglementation en vigueur, un certificat médical n'est plus obligatoire pour la pratique sportive au sein de notre club. Toutefois, chaque adhérent devra compléter une attestation sur l'honneur, confirmant qu'il est en bonne santé et apte à participer aux activités proposées. Bien que facultatif, tout adhérent est libre de nous fournir un certificat médical s'il le souhaite.

👉 Les certificats signés par Docteur Maboul ne sont pas acceptés.

### ABSENCE DU PROFESSEUR

Cadans-fit se réserve le droit d'annuler un cours (- de 4 personnes), de modifier les horaires, les cours et les lieux, de changer les éducateurs (remplacements exceptionnels).

👉 En cas d'absence prolongée, un hologramme de Sylvie ou Fati sera envisagé (mais la technologie n'est pas encore prête).

## VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

Les cours Collectifs ne sont pas maintenus pendant les jours fériés ni les vacances scolaires.

### COTISATIONS ET MODES DE PAIEMENT

L'adhésion à Cadans'Fit constitue un **engagement annuel pour toute la saison sportive 2026-2027.**

La cotisation est due dans sa totalité dès l'inscription. Le paiement en plusieurs fois est uniquement une facilité de paiement et non un abonnement mensuel pouvant être interrompu.

Le règlement peut être effectué :

- par carte bancaire via la plateforme sécurisée HelloAsso, en une ou trois fois selon la formule choisie ;
- en espèces, en totalité au moment de l'inscription.

**Les chèques ne sont pas acceptés**, sauf situation exceptionnelle et après accord de l'association.

En cas d'échec d'une échéance, notamment à la suite d'un refus bancaire ou d'un changement de carte, l'adhérent devra régulariser rapidement sa situation. Dans le cas contraire, l'accès aux cours pourra être suspendu.

### ANNULATION ET REMBOURSEMENT

**Aucun remboursement** ne sera accordé en cas d'absence, de changement d'emploi du temps, de déménagement, de changement d'avis ou d'arrêt en cours de saison.

Les places étant limitées, chaque inscription réserve une place pour toute l'année et peut empêcher une autre personne de rejoindre le cours. **L'engagement doit donc être réfléchi et définitif.**

Une demande exceptionnelle pourra être étudiée en cas d'arrêt médical définitif d'au moins six mois, d'hospitalisation de longue durée, d'opération chirurgicale empêchant la pratique ou de décès de l'adhérent. Toute demande devra être accompagnée d'un justificatif et sera étudiée par le bureau de l'association. Aucun remboursement ou report ne sera automatique.

En cas de grossesse, un report des mois restants pourra être envisagé sur la saison suivante, sur justificatif médical et après validation du bureau.

### DROIT A L'IMAGE

Chaque adhérent ou parents d'adhérent autorise Cadans'fit, à diffuser sur tous supports (réseaux sociaux, presse, ...) son image dans le cadre de son activité. Il peut, néanmoins, s'y opposer **sur demande écrite**.

*Des photos peuvent être prises pendant les cours (mais pas pendant les grimaces en gainage, on est sympas).*